

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Arrêté n°2025-353

## **COMPOSITION DE JURY DAEU**

## Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-1 et D.613-1 à D. 613-12,

Vu l'arrêté du 3 août 1994 régissant le diplôme d'accès aux études universitaires,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Le jury de la session II, prévu entre le 30 juin 2025 et le 02 juillet 2025, concernant le diplôme suivant :

Diplôme: DAEU A - Diplôme d'accès aux études universitaires

Niveau: 4

Option : A « littéraire » métiers du travail social

est constitué des personnes suivantes :

- au titre de membres de la commission en leur qualité d'enseignants participant à la formation,

- Monsieur Laurent BONNEVAY, enseignant vacataire
- Madame Aude ROIZOT, enseignante contractuelle
- Madame Pascale VASSELIER, enseignante vacataire
- Monsieur Maxime BERNIER, maître de conférences

Article 2 : Est désigné en qualité de président du jury :

Monsieur Christian PICARD, maître de conférences

Article 3 : Est désignée en qualité de secrétaire de la commission :

 Madame ROUX-FOUGERE Stéphanie, gestionnaire administrative du service formation continue

Article 4 : Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 12 juin 2025

Pour le président et par délégation, Le vice-président formation

Jean François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury DAEU A TS

Arrêté n°2025 - 353